



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-34291>

Département(s) de publication : **94, 75, 92, 93, 95**

Annonce n° **24-34291**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Hôpital intercommunal de Créteil

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 26940115400019

Ville : Creteil

Code postal : 94000

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 94, 75, 92, 93, 95

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://marches.maximilien.fr>

Identifiant interne de la consultation : 2400007

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Cellule juridique

Adresse mail du contact : Cellulemarches@chicreteil.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 157022436

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** La présente prestation est réservée aux professions habilitées à la présentation des opérations d'assurance en application des dispositions législatives et réglementaires du Code des assurances. Les intermédiaires d'assurance devront présenter des attestations d'assurance et de garanties financières conformes aux dispositions du livre V, titre 1 du Code des assurances relatif à l'intermédiation en assurance.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 25/04/2024 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : La valeur technique de l'offre 50% Le prix des prestations 50% Le détail des critères en renseigné au règlement de la consultation

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Marché de services d'assurance construction relatif aux travaux de restructuration du service de réanimation néonatale à l'hôpital intercommunal de Créteil (94)

Code CPV principal - Descripteur principal : 66515000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Marché de services d'assurance construction relatif aux travaux de restructuration du service de réanimation néonatale à l'hôpital intercommunal de Créteil (94). LOT 01 - Contrat d'assurance Dommages Ouvrage. LOT 02 - Tous risques chantier.

Lieu principal d'exécution du marché : Hôpital intercommunal de Créteil. 94000 Créteil

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Oui

Section 5 - Lots

- **Description du lot :** LOT 01 - Contrat d'assurance Dommages Ouvrage

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 66515000

Lieu d'exécution du lot : Hôpital intercommunal de Créteil 40 avenue de Verdun. 94000 Créteil

- **Description du lot :** LOT 02 - Tous risques chantier

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 66513200

Lieu d'exécution du lot : Hôpital intercommunal de Créteil. 94000 Créteil

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Les candidatures et offres des soumissionnaires sont entièrement rédigées en langue française ou traduites par un traducteur agréé. Les candidatures seront analysées au regard des critères suivants : 1/ Des capacités professionnelles, appréciées à travers les qualifications des candidats et notamment celles relatives à l'intermédiation en assurance prévues par le Code des Assurances. 2/ Des garanties techniques appréciées à travers les moyens humains et techniques des candidats, 3/ Des garanties financières appréciées à travers le chiffre d'affaires. Si au regard des critères, il s'avère que les candidats n'ont pas la capacité pour réaliser les prestations du marché, leur candidature sera rejetée. Les candidats peuvent répondre à un ou plusieurs lots. Les contrats seront souscrits pour une durée légale de 10 ans, à compter de la réception des travaux, pour les garanties Dommages Ouvrage et jusqu'à la dernière réception définitive à compter de la prise d'effet du marché, hors garanties annexes spécifiques pour le lot « Tous Risques Chantier ». Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date de remise des offres. Aucune variante libre n'est autorisée. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier au titulaire du marché, en application de l'article R2122-7 du Code de la Commande Publique, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence. En cas de litige résultant de l'application des clauses du règlement de consultation ou de la procédure de mise en concurrence, le tribunal administratif compétent est, en vertu de l'article R.221-3 du Code de

justice administrative, celui de Melun situé à l'adresse suivante : Tribunal administratif de Melun - 43 avenue du Général de Gaulle - 77000 Melun. Dans le cadre de cette procédure, le candidat peut, s'il s'estime lésé, présenter devant le TA de Melun un référé pré contractuel conformément aux dispositions des articles L. 551-1 à L. 552-12 du CJA jusqu'à la signature du marché. Le candidat peut également faire devant le TA de Melun, un référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L.551-23, et R.551-7 à R.551-10 du CJA. Un Recours pour Excès de Pouvoir prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA peut être exercé dans les 2 mois suivants la notification ou la publication de la décision du Pouvoir Adjudicateur. Un recours de pleine juridiction est ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé et peut être exercé dans les 2 mois suivants la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21/03/2024